

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 Mai 2017 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Gérard PINATTON, Hervé REY, Catherine PEJU, Michel CROIZER, Jean MATHIEU, Fabienne YAACOULI

Démissionnaires : Muriel CHENOUEAU-GAUTIER, Michel SECOND

Secrétaire de séance : Marie Hélène TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

PRESENTATION DES PROJETS « LES GENÊTS » et « TERRAIN SECOND » : Monsieur le Maire remercie Mr VIRMOUNEIX de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) et Loïc PARMENTIER, Architecte venus présenter ensemble les projets relatifs aux Genêts et au terrain Second.

Cette société a été contactée il y a quelques mois et après un long travail a pu faire des propositions intéressantes sur nos deux projets. Loïc PARMENTIER, Architecte, installé à Montrottier, a travaillé en relation avec la SEMCODA pour établir des propositions.

Mr VIRMOUNEIX a d'ores et déjà présenté la grande entreprise qu'est la SEMCODA avec plus de 700 employés. Leur priorité construire des logements sociaux à différents caractères : Logements, pavillons, (location et vente), logements à caractère social (maisons médicales, EPHAD...), logements adaptés personnes âgées, résidence adaptée aux seniors.

➤ **LES GENÊTS :**

Ce bâtiment étant très important en surface il y a lieu de le scinder en deux parties :

- Le bloc Nord-Sud :
 - Au rez de chaussée utilisation d'une surface d'environ 100 m2 pour les professionnels de santé.
 - 1^{er} et 2^{ème} niveaux, surface d'environ 140m2 par étage réservée également aux professionnels de santé
 - 3^{ème} niveau : 3 logements en duplex (desservis par l'ascenseur déjà en place dans les logements Vival).
- Le bloc Est Ouest :
 - Logements seniors avec services (environ 19 T2 et 1 salle commune).

La commune aménagera les abords en ouvrant un passage entre les deux bâtiments pour accéder sur un petit jardin public qui serait aménagé et à disposition de tous. Il est prévu également de vendre les logements Vival à la SEMCODA mais de garder en propriété le magasin Vival.

Pour la partie des Genêts, l'offre actuelle de la SEMCODA est de 320 000 euros pour la vente des logements Vival et 100 000 euros pour les bâtiments se trouvant sur la partie arrière.

➤ **TERRAIN SECOND :**

Loïc PARMENTIER Architecte présente le projet du terrain Second établi en accord avec la SEMCODA. La halle centrale serait conservée avec démolition des deux parties latérales. Sur la partie basse 7 maisons de type 4 et 5 seraient mises en vente. Sur la partie haute 8 logements de type 4 seraient construits pour la location. La halle serait réhabilitée en parking, WC publics et chaufferie collective pour l'ensemble des constructions. Livraison prévue fin 2019. La commune se chargerait de la viabilité du terrain et des abords. La SEMCODA offre pour ce bien le prix de 565 000 euros.

Monsieur le Maire présente un bilan financier pour la commune et soumet au vote ces propositions.

Pour les Genets : Dépenses : 270 000 euros – Recettes : 555 000 euros. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité ainsi que pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 24 300 euros

Pour le terrain SECOND : Dépenses : 649 000 euros – Recettes : 668 000 euros. Le conseil donne un avis favorable par 14 voix pour et 1 abstention. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 24 960 € HT.

TERRAIN SAINT MARTIN : Monsieur le Maire donne la parole à Michel VIANNAY, responsable de la commission agricole qui donne des renseignements sur le projet du camus en argumentant les points forts et les points faibles de ce projet et les conditions qui permettraient à ce Gaec de travailler dans de bonnes conditions. Le conseil décide de reporter ce dossier à un prochain conseil après que chacun ait pu s'exprimer sur ce sujet.

COMMISSION URBANISME : Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la composition d'une commission urbanisme pour travailler sur le projet de révision du PLU. Il propose de nommer 6 personnes pour former cette commission, Mr le Maire étant membre de droit. Michel GOUGET, Gérard PUPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT Gérard PINATTON et Michel VIANNAY sont candidats.

Mr Jean MATHIEU demande à entrer dans ladite commission. Mr le Maire ne le souhaite pas. Mr Jean MATHIEU conteste cette décision et en expose longuement les raisons, puis il quitte la réunion.

Mr le Maire demande de voter pour cette commission. Les personnes candidates sont nommées par 12 voix pour et 2 abstentions.

CONVENTION BORNE ELECTRIQUE AVEC MR CUNY : Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention à passer avec Mr CUNY pour la recharge sur la borne électrique de la Mairie, de sa voiture. Un relevé de compteur a été effectué. Il versera un don au CCAS en contrepartie de cette utilisation.

EXTENSION COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS : Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur l'entrée de 7 communes de la Loire au 1 janvier 2018 dans la CCDML. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

ADHESION SIEMLY : Mr le Maire propose au conseil l'entrée au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais de la commune de RIVERIE. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

ADRESSAGE DES RUES : Dans le cadre de la normalisation des adresses de rues il est proposé au conseil municipal de travailler sur ce projet. Le devis de la Poste pour nous aider dans ce dossier en sa qualité de maîtrise d'œuvre est de 10 600 euros. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE : Mr le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire sur la section de fonctionnement afin de régulariser des écritures des années antérieures. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Travaux des Commissions :

- **Jeunes :**
 - Camp Ardèche prévu aux prochaines vacances. Coût 130 euros
 - Acceptation des jeunes de l'extérieur pour les activités (avec une priorité lors des inscriptions de prendre les jeunes du village). Pour les personnes extérieures le prix des activités est majoré de 20%. Accepté à l'unanimité par le conseil.
- **Assainissement :**
 - Gérard PINATTON donne le compte rendu de la réunion de la commission « assainissement » de la CCDML.
- **Infos diverses :**
 - Michel VIANNAY donne un compte rendu sur le vidage des bacs de la station d'épuration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H50
Prochain Conseil Municipal le Jeudi 15 Juin 2017 à 20 heures.